

La Charte du Randonneur

En tant que randonneur, nous sommes tous « amoureux » de la Nature et, par conséquent, sensibles à la protection de l'Environnement. Vous trouverez ci-dessous 10 recommandations et bonnes pratiques à vous remémorer et faire partager avant chaque départ :

Restez sur les sentiers et n'utilisez pas de raccourcis pour éviter l'érosion des espaces naturels sensibles (dunes, marais...) ou la dégradation des cultures...



Ne faites pas de feu et ne jetez à terre ni mégots, cigarettes ou allumettes. Ne sacrifiez pas la forêt à une grillade ou à un mégot mal éteint,



N'effrayez pas les animaux sauvages ou domestiques (bétail, troupeaux...), ne les déranger pas et ne tenter pas de les manipuler (fourmilières, serpents...), évitez de les écraser pour les plus petits d'entre eux,



Refermez bien les barrières et les clôtures derrière vous, respectez le bien d'autrui,



« OK ! OK ! Ne t'énerve pas, je referme toujours la porte des champs ! »

Respectez la propreté des lieux en emportant vos déchets (même biodégradables) voire ceux des autres randonneurs maladroits ou peu scrupuleux. Conservez-les dans votre sac jusqu'à la prochaine poubelle ou point de collecte,



Restez discret et courtois en toutes circonstances, respectez et saluez nos amis : vététistes, cavaliers, riverains, agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs... Ne négligez pas les contacts humains.



Ne ramassez et ne cueillez pas les fleurs, les plantes (qui peuvent être rares, protégées ou en voie de disparition), les fruits et les champignons (qui peuvent être toxiques)...



Tenez votre chien en laisse. Il pourrait être victime d'accident ou provoquer malencontreusement des dommages,



Une seule devise :

« Un randonneur ne laisse derrière lui que des sourires »